



Réunion annuelle de l'Assemblée générale

Samedi le 16 juin 2012, de 9h à 12h, à l'école St-Alban

Documents préparatoires

Bonjour,

Nous tenons le 16 juin 2012 la première réunion annuelle de l'Assemblée générale de notre association depuis celle du 4 juin 2010, au cours de laquelle nous avons approuvé le principe du transfert des actifs résiduels de la Société de développement du Lac Clair vers l'Association des propriétaires du Lac Clair (APLC). L'actuel Conseil d'administration de l'APLC a été élu à la même occasion avec le mandat, entre autres, de mener à bien le dit transfert.

Vous trouverez, attachés au courriel, tous les fichiers auxquels il est fait référence dans le présent document. Les mises en situation, lorsque nécessaire, suivent ici et sont numérotées selon les points de l'odj de la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Fichier *2012-06-16 - APLC - Réunion annuelle - ODJ.pdf*. Ce fichier contient, en première page, la convocation officielle.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion annuelle du 4 juin 2010

Fichier *PV assemblée 4 juin 2010.pdf*.

4. Rapport d'activité 2010-2012 du Conseil - dépôt et adoption

La majeure partie du rapport du Conseil sera faite de façon verbale. Ses grandes lignes sont consignées au fichier *2012-06-16 - APLC - Réunion annuelle - Rapport du CA.pdf*.

5. Budget 2012-2013 de l'Association - discussion et adoption

Fichier *Budget 2012-13 et réel 2011-12.pdf*.

6. Règlement général de l'OBNL - discussion et adoption

Ce règlement est similaire à celui d'autres OBNL du même type. Certains articles sont plus spécifiques au nôtre. Portez notamment attention aux articles 2, 8, 9 et 11.

Fichier *2012-06-16 - APLC - Réunion annuelle - OBNL.pdf*.

7. Transfer des actifs résiduels de la Société vers l'Association – rapport d'étape

La situation est en évolution. Nous tenons actuellement des discussions avec la Société. Le rapport que nous vous en ferons le 16 juin sera fonction de cette évolution.

8. Élection des administrateurs

Il y a sept postes à pourvoir. À la lecture du projet de Règlement général de l'OBNL, à l'article 11, vous pouvez constater que le mandat des administrateurs est de deux ans. Mais vous constaterez aussi que chaque année, on change la moitié des administrateurs, question d'assurer ainsi la continuité. Aux élections de cette année, nous élirons donc sept administrateurs dont quatre, exceptionnellement, serviront un mandat d'une seule année de sorte que le roulement prévu au règlement s'installe. Les administrateurs élus le 16 juin décideront entre eux, lors de leur première réunion, de ceux qui assumeront les mandats d'un an vs deux ans.

Tout propriétaire au lac Clair peut présenter sa candidature au poste d'administrateur. Au moins deux des administrateurs actuels ne sollicitent pas un nouveau mandat.

Les bulletins de candidature doivent parvenir à Réjean Barras, président, à l'une des deux adresses indiquées sur le bulletin de candidature et ce, au plus tard le 14 juin 2012 de sorte que l'on puisse préparer les bulletins de vote en vue de l'élection.

Fichier 2012-06-16 - APLC - Réunion annuelle – Candidature.pdf.

Bonne réunion. Elle débute à 9h précises, pas une minute plus tard. Elle se termine à midi.